

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 2 mars 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mercredi 19 février** s'est réuni en présentiel le **lundi 02 mars 2026** à 17 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

### Etaient présents :

COLLECTEA	Bertrand COLLET, Antoine DE BELLAIGUE, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, Yohann PESQUEREL, Frédéric RENAUD, Daniel LEMOUSSU (suppléant de Marine VOISIN), Claude LEMIERE (suppléant de François BAUDOIN).
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Régis DELIQUAIRE (suppléant de Alain DECLOMESNIL) Jacques FAUTRARD, Corentin GOETHALS, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Michel GENEVIEVE, Martine JOUIN, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER.

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Nicole DESMOTTES a donné pouvoir à Corentin GOETHALS
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

### Absents/Excusés :

COLLECTEA	David POTTIER,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Benoit BALAIS, Mickaël GUETTIER, Annie ROSSI,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Guillaume DUJARDIN, Bertrand GOSSET, Pierre SALLIOT,
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Vote</u>	Nature de l'acte : 7.1.2
- en exercice : 32	à l'unanimité	<b>Télétransmission au contrôle de légalité le : 11/03/2026</b>
- quorum : 17	- pour : 22	
- présents : 21	- contre : 0	<b>Publication le : 11/03/2026</b>
- votants : 22	- abstention : 0	
<b>Date de convocation : 19/02/2026</b>		
<b>Secrétaire de séance : Bertrand COLLET</b>		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 20 janvier 2026 été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

### Délibération n°CS/2026-010 : Vote du budget primitif- Année 2026

*Cf. annexe n°2 : Budget primitif 2026*

#### Exposé des motifs

La Présidente et le responsable du service finances présentent les éléments du budget primitif transmis avec la convocation dont les éléments sont transcrits ci-dessous :

## PRÉAMBULE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Les données générales concernant le périmètre géographique, les compétences et les éléments impactant l'élaboration budgétaire 2026 ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du Comité syndical le 20 janvier dernier.

Pour rappel, depuis 2011, le SEROC est assujéti à la TVA. C'est pourquoi, tous les montants inscrits au budget sont présentés en euros hors taxe.

## I. LES RESULTATS 2026 ET AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	13 284 161,65 €	5 881 181,50 €	19 165 343,15 €
TITRES	15 513 805,13 €	5 511 954,59 €	21 025 759,72 €
<b>RESULTAT 2026</b>	<b>2 229 643,48 €</b>	<b>- 369 226,91 €</b>	<b>1 860 416,57 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS	4 139 135,05 €	39 278,29 €	4 178 413,34 €
RESULTATS CUMULES	6 368 778,53 €	- 329 948,62 €	6 038 829,91 €
RAR DEPENSES		2 574 864,44 €	2 574 864,44 €
RAR RECETTES			- €
TOTAL	6 368 778,53 €	- 2 904 813,06 €	3 463 965,47 €

BUDGET ANNEXE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	4 235,23 €	- €	4 235,23 €
TITRES	20 191,87 €	1 398,99 €	21 590,86 €
<b>RESULTAT 2026</b>	<b>15 956,64 €</b>	<b>1 398,99 €</b>	<b>17 355,63 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS	42 567,40 €	5 965,20 €	48 532,60 €
RESULTATS CUMULES	58 524,04 €	7 364,19 €	65 888,23 €

FONCTIONNEMENT	
002 - Budget principal	6 368 778,53 €
002 - Budget annexe	58 524,04 €
Résultat cumulé global	6 427 302,57 €
INVESTISSEMENT	
001 Budget principal	- 329 948,62 €
001 Budget annexe	7 364,19 €
Résultat cumulé global	- 322 584,43 €
Solde des restes à réaliser	- 2 574 864,44 €
Affectation des résultats	- 2 897 448,87 €
Synthèse de reprise au budget principal 2026	
001 - Déficit d'investissement	- 322 584,43 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- 2 897 448,87 €
002 - Excédents de fonctionnement	3 529 853,70 €

## II. BUDGET PRINCIPAL

### Évolution des tonnages - perspectives 2026

Voici les évolutions des tonnages à périmètre identique sur l'année 2026 et le rappel des estimations prévues pour le budget 2026 :

Flux	Pour mémoire tonnage réel 2025	Tonnage BP 2026	Tonnage au 31/12/2026	Evolution 2026/2025
Ordures ménagères résiduelles	21 840 T	21 185 T	19 471 T	- 10,9 %
Recyclables	16 377 T	16 639 T	17 356 T	+ 6,00 %

Les résultats de l'année 2026 sont meilleurs que les estimations et la faible variation du tonnage des recyclables entre 2025 et 2026 tend à prouver que l'usager a assimilé le nouveau geste de tri.

Pour le budget 2026, il est proposé de retenir les pourcentages d'évolution suivants :

- **Déchets ultimes : - 5 %**
- **Tri sélectif : + 3 %**

Cette proposition a été retenue par la Commission déchets ultimes / tri sélectif du 13 novembre 2025. Pour les déchèteries, la commission déchèterie du 13 novembre 2025 a proposé les tonnages suivants :

MATIERE	PROPOSITION BUDGET 2026	MATIERE	PROPOSITION BUDGET 2026
Ferraille	1 387	Friture	8
TV	3 448	Piles	18
Bois	3 595	Amiante	81
Gravats	7 302	Textile	43
Cartons	757	récup	9
Végétaux	14 475	plâtre	1 064
DMS	163	D3E	1 209
EcoDDS	93	Mobilier	2 820
Batteries	22	Huisseries	29
Vidange	40		
<b>TOTAL = 36 540 Tonnes</b>			

La commission déchèterie a considéré que les tonnages connus de l'année 2025 seraient pris en compte pour la préparation du budget 2026.

## Dépenses et recettes d'investissement

### Dépenses d'investissement (Hors reste à réaliser)

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT HT
<b>Service administratif / siège</b>		
Matériel informatique	Ordinateurs portables, écrans et écran salle de réunion	35 000 €
Mobilier	Fauteuil + bureau	6 000 €
Concession et droits / Etudes	Licence + études éventuelles	10 000 €
Travaux	Travaux éventuels au siège	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>61 000 €</b>
<b>Service communication</b>		
Projet compostage	Droits Heula / développement web	8 000 €
Jardin de la Récup	Réfection intérieure Kiosque	35 000 €
Matériel divers	Drone Community manager	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>45 000 €</b>
<b>Service Compostage industriel</b>		
Travaux	Travaux de réhabilitation plateformes Ryes / Formigny	1 000 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000 €</b>
<b>Service Déchets ultimes / Tri sélectif</b>		
UT Vire	Travaux / Révisions de prix	150 000 €
UT divers	Travaux	3 920 €
Compostage	Vélo électrique	2 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>156 420 €</b>
<b>Service Transport</b>		
Chargeur	Godets verre	6 000 €
Travaux	Atelier (Chauffage)	4 300 €
Autres matériels	Filets et bâches	15 000 €
	Agencement nouvelle UDT VIRE	5 000 €
	Karcher UDT	17 000 €
	Autres	3 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 300 €</b>
<b>Service déchèterie</b>		
Amélioration des infrastructures des déchèteries	Matériels déchèterie BAYEUX	10 000 €
	Matériels garage	10 000 €
	Casiers extincteurs	500 €
	Matériel (dont bouteille gaz)	9 500 €
	Construction local en dur et autres	50 000 €
	Filet MAISONCELLES-PELVEY	10 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>90 000 €</b>
Zone réemploi / aménagement filières	Réemploi Local DDS & AGECE	35 000 €
	Caissons	15 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>50 000 €</b>
Renouvellement et amélioration du matériel	Cuves huiles PORT-EN-BESSIN & VAUCELLES	6 000 €
	Vidéosurveillance	8 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>14 000 €</b>
Travaux	Unité de transfert	1 680 €
	LE-MOLAY-LITTRY	65 000 €
	VAUCELLES	5 000 €
	PORT-EN-BESSIN	40 000 €
	BAYEUX	150 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>261 680 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>415 680 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

DEPENSES INVESTISSEMENT : 1 728 400 € HT (proposition hors RAR)

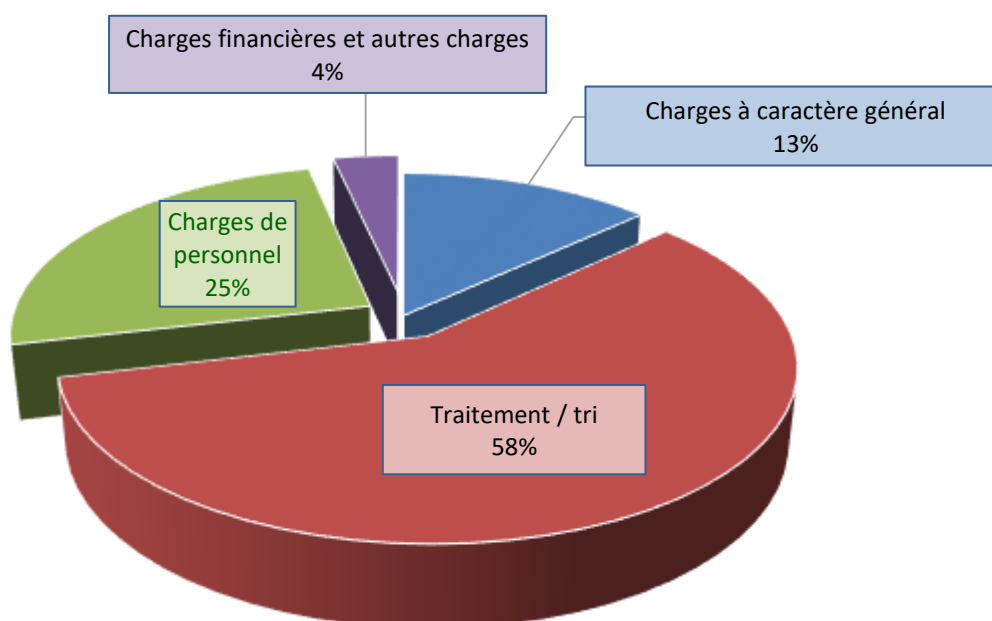
## Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent de :

RECETTES	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 404 220 €
	024 - Produits de cessions	35 000 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	745 000 €
	041 - Opération patrimoniales	205 000 €
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 897 449 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
<b>TOTAL</b>		<b>5 286 669 €</b>

## Dépenses et recettes de fonctionnement

### Dépenses réelles de fonctionnement



### Les dépenses de tri et de traitement

Dans le budget de fonctionnement du SEROC, les dépenses liées au transfert, tri et élimination des déchets représentent la part la plus importante et ne cessent d'augmenter.

Pour le budget 2026, **7 610 000 €** HT de dépenses de traitement (compte 611) ont été inscrites.

Pour le budget 2026, l'évolution des dépenses de traitement des déchets est liée à plusieurs facteurs :

#### Facteurs défavorables :

- Les révisions de prix des marchés en cours, impactés par l'inflation, notamment pour le tri et le transport (carburant, énergie, main d'œuvre...) ;
- La poursuite de la trajectoire de la TGAP dont le SEROC subira la taxe la plus élevée en raison du tout enfouissement ;

#### Facteurs favorables :

- La forte baisse des tonnages ;
- La mise en service industrielle du centre de tri Normantri.

Rappel, les exutoires du SEROC sont :

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

- Pour les **déchets ultimes du Nord**, le centre d'enfouissement situé à Le Ham dans la Manche (entreprise VEOLIA-SPEN) ;
- Pour les **déchets ultimes du Centre**, le centre d'enfouissement situé à Billy dans le Calvados (entreprise VEOLIA-SPEN) ;
- Pour les **déchets ultimes du Sud**, le centre d'enfouissement Les Champs-Jouault situé à Cuves dans la Manche ;
- Pour le **tout-venant**, le centre d'enfouissement situé à Billy dans le Calvados (entreprise VEOLIA-SPEN).

Pour mémoire, l'accès à l'incinérateur de Colombelles aujourd'hui saturé n'est plus possible. 100 % des ordures ménagères et du tout-venant du SEROC sont donc enfouis.

Or, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur le traitement de ces déchets continue son évolution.

Cette évolution est fixée à + 4 € par tonne de 2026 à 2030 (85 € / tonne en 2030).

	2026	2026	Evolution en %
<i>Centre d'enfouissement</i>	65,00 €	69,00 €	+ 6,15 %
<i>Incineration</i>	15,00 €	16,00 €	

Pour 2026, la TGAP prévisionnelle s'élève à 1 500 000 € contre 1 470 000 € au budget 2026 soit + 6 %. Cette hausse est atténuée par une baisse prévisionnelle des tonnages de déchets ultimes et une forte baisse des prévisions de tout-venant suite à la mise en place de la filière PMCB notamment.

### Les charges de personnel

Concernant les crédits à inscrire au budget 2026, il est proposé une enveloppe de **3 301 070 €** soit une **augmentation d'environ 4,3 % par rapport au budget 2026**.

Ils se répartissent selon 2 critères : les charges dites incompressibles d'une part et les charges supplémentaires liées à des orientations politique d'autre part.

Les charges dites incompressibles entraînent une augmentation d'environ 85 000 € (58,70 % de l'augmentation totale), selon le détail ci-dessous :

Evolutions de carrière statutaires (GVT : Glissement, Vieillesse, Technicité)	25 091.13 €
Evolution NBI	1 431.05 €
Évolution des charges (augmentation CNRACL)	68 924.64 €
Evolution du Supplément Familial de Traitement (SFT)	-5 164.90 €
Participation à la protection sociale + prévoyance	-2 844.00 €
Médecine du travail	-3 000.00 €
<b>EVOLUTION</b>	<b>84 437,92 €</b>

D'autres évolutions, liées à des orientations politiques ou à des situations individuelles conduisent à une augmentation des dépenses du personnel d'environ 60 000 € (41,3 % de l'augmentation totale).

CIA	11 504.00 €
Gardien déchèterie Bayeux	76 467.34 €
Evolutions individuelles	39 460.76 €
1 chauffeur saisonnier en moins	-22 360.68 €
Diminution provision maladie	-17 898.67 €
Remplacement de départs	-27 758.32 €
<b>EVOLUTION</b>	<b>59 414.43 €</b>

### Les autres charges à caractère général

Enfin, concernant les autres charges à caractère général qui représentent 13 % du budget 2026, il est proposé d'inscrire 1,7 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses sont :

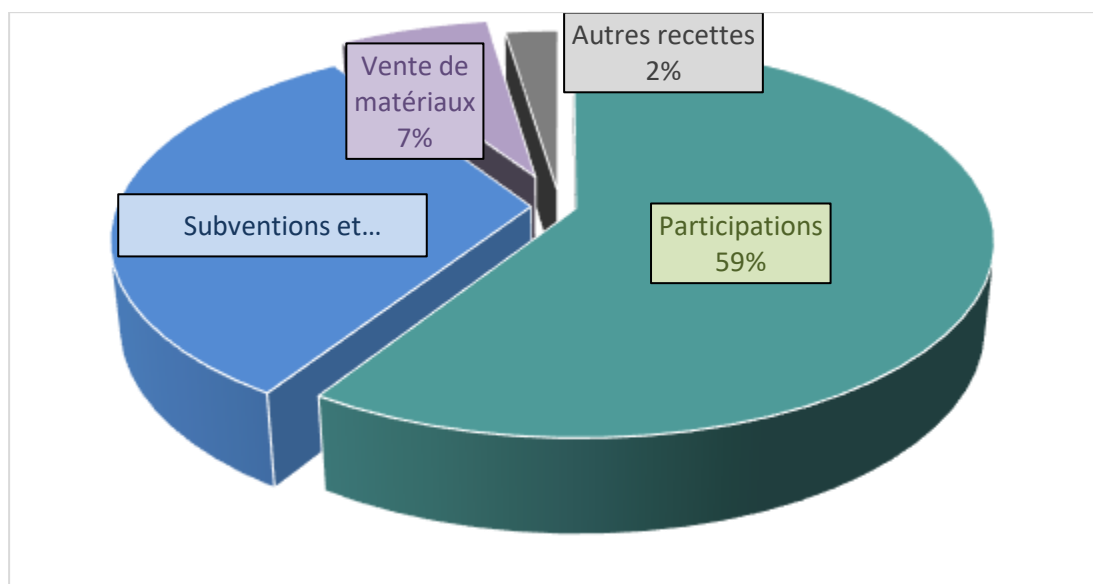
Entretien, réparations	211 000,00 €	Affranchissement	50 000,00 €
Carburant	210 000,00 €	Formation	37 500,00 €
Composteurs	145 000,00 €	Fournitures de voirie et autres	21 500,00 €
Location camion / chargeur	135 000,00 €	Nettoyage locaux	25 000,00 €
Assurance	122 000,00 €	Dépollution huile déchèteries	15 000,00 €
Energie	112 000,00 €	Location diverses	13 000,00 €
Etudes (dont études DSP plateforme de compostage)	95 000,00 €	Frais de missions	13 000,00 €
Publicités, supports et publications	78 000,00 €	Frais de télécommunications	20 100,00 €
Fournitures et petits équipements (dont mégablocs)	77 000,00 €	Impressions livrets	12 500,00 €
Maintenance	74 000,00 €	Autres (fontaine à eau + prestation archivage)	11 000,00 €
Location vêtements de travail, Géoloc + protection travailleur isolé :	63 000,00 €	Service bancaire	10 000,00 €
Communication TRI	50 000,00 €		

### Les charges financières, indemnités et reversement du soutien à la connaissance des coûts

Ce poste comprend :

- Les charges financières pour un montant de près de 102 000 € qui correspond au remboursement des intérêts d'emprunt ;
- Reversement ADT Citéo aux adhérents : 104 000€
- Reversement du SCC : 93 000 €
- Les indemnités et charges des élus pour environ 81 000 € ;
- Autres charges de gestion courante 40 000 € ;

## Recettes de fonctionnement



## Les contributions 2026

Rappel : la répartition des dépenses et des recettes des centres secondaires du syndicat est la suivante :

Centres principaux		DU (déchets ultimes)	DC (déchèteries)	CI (compostage industrie)	TS (tri sélectif)
Centres secondaires	Administration	15%	50%	10%	25%
	Communication	35%	25%	5%	35%

Les performances de réduction des déchets de l'ensemble des adhérents ont permis de réduire les coûts de traitement et d'améliorer le résultat de 2026.

Des contributions supplémentaires de Citéo ont également permis de générer une amélioration du résultat 2026.

Dès lors l'augmentation proposée par la commission des finances et présenté lors du débat d'orientation budgétaire est de 5 % en moyenne pour les adhérents du SEROC.

Le montant de la contribution globale est d'environ **8 870 000 €**.

## Répartition des contributions par adhérent :

	Contributions HT 2026	Contributions HT 2026	Variation
Collectéa	5 209 305 €	5 423 162 €	4,1%
CC Prébocage Intercom	1 626 596 €	1 744 810 €	7,3%
CC Seules Terre et Mer	854 408 €	919 419 €	7,6%
CC Intercom de la Vire au Noireau	756 477 €	781 734 €	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>8 446 786 €</b>	<b>8 869 125 €</b>	<b>5,0%</b>

À noter que le taux de TVA passe à 5,5 % au 01 mars 2026. Les modalités d'application ne sont pas connues à ce jour.

## Les soutiens et subventions

L'ensemble des soutiens et subventions représentent **32 % du budget**, soit plus de 4,8 millions d'euros.

Ce poste est en augmentation par rapport au budget 2026 car il intègre une réévaluation des soutiens CITEO.

- **Pour les soutiens de CITEO au titre de la valorisation des recyclables**, il est proposé d'inscrire **3 668 000 €** au service tri sélectif (contre 2 700 000 € en 2026).

En 2026, le montant de la recette perçue par le SEROC a été plus important. Il correspond à des acomptes versés chaque trimestre pour un montant total auquel on ajoute le liquidatif de 2025 calculé par le barème F de CITEO en fonction des performances du syndicat. Ce liquidatif perçu en aout 2026 a été fixé à **1 060 000 €** et il est très difficile d'estimer son montant à l'avance.

- **Pour les soutiens de CITEO au titre de la valorisation du papier** il est proposé d'inscrire **170 000 €** au service tri sélectif.
- **Les autres soutiens financiers (éco-organismes et autres)** pour 2026 sont estimés à **917 000 €** contre 875 000 € en 2026 dont :
  - ❖ Filière déchèterie : 518 000 € pour le service déchèteries (dont la filière PMCB)
  - ❖ Fonds verts : 362 000 € (soutien à la communication, aide à l'investissement et station pré-compostage et soutien au personnel)
  - ❖ Fonds LEADER : 15 000 € caisson
  - ❖ Refashion : 12 100 €
  - ❖ L'ARCA pour le recyclage des petits aluminiums : 10 000 €

#### La vente des matériaux

La revente des déchets recyclables issus du tri sélectif et des déchèteries (contrats de recette) représente 7 % des recettes réelles du syndicat.

Ce poste de recettes est celui qui a le plus évolué entre 2021 et 2026 et qui est de fait, le plus difficile à évaluer car il repose sur deux paramètres variables :

- Les tonnages à valoriser
- Le prix de reprise de chaque matériau
- En 2026, les courts des recyclables ont permis de réaliser 1 200 000 € de reventes des matériaux contre 1 130 000 € prévu au budget.
- Il est proposé d'inscrire 1 032 000 € pour 2026.
- Pour conclure sur ce poste, voici une évolution des recettes perçues par le syndicat entre 2022 et 2026.

Année	2022	2023	2025	2026
Prévisions budgétaires	1 050 000 €	1 237 000 €	1 461 000	1 130 000 €
Recettes annuelles	1 808 000 €	1 056 000 €	1 420 000	1 200 000 €
Plus ou moins-value par rapport à N-1		- 752 000 €	+ 364 000 €	- 220 000 €

#### Les autres recettes

Les autres recettes réelles de fonctionnement (2 % des recettes) correspondent principalement à :

- La facturation pour l'accès aux déchèteries pour environ **112 000 €** dont :
  - 102 000 € pour les professionnels et services techniques ;
  - 10 000 € pour les particuliers (dépassement de quota)
- Le transport des bennes DEA et bennes plâtres pour le compte de l'éco-organisme : **63 000 €**
- Au reversement de Collectéa pour la participation aux frais communs au titre de la mutualisation des locaux du centre d'exploitation pour environ **50 000 €**

- Au loyer et à la redevance de Bio Bessin Energie au titre de la délégation de service public pour les plateformes de compostage pour environ **40 000 €**

### Structure de la dette au 1er janvier 2026

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le SEROC rembourse trois emprunts selon le détail suivant :

Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Montant du capital emprunté	Capital restant dû	Durée	Taux d'intérêt	Date de fin
CAISSE D'EPARGNE	Construction de l'unité de transfert de Bayeux	2017	1 200 000,00 €	240 000,00 €	10 ans	0,85 %	2027
CAISSE D'EPARGNE	Opération de constructions diverses	2016	1 450 000,00 €	621 434,94 €	15 ans	1,58 %	2031
CAISSE D'EPARGNE	Déchèteries de PBI	2016	188 900,00 €	106 256,25 €	20 ans	1,52 %	2037
CAISSE D'EPARGNE	Déchèterie de Bayeux	2026	3 800 000,00 €	3 744 302,41 €	25 ans	Livet A + 0,4	2050
<b>TOTAL</b>			<b>6 638 900,00 €</b>	<b>4 711 993,60 €</b>			

### III. SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2026	Reports	BP TOTAL
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	9 335 854,00 €		9 335 854,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 301 070,00 €		3 301 070,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	1 404 220,00 €		1 404 220,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	745 000,00 €		745 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	352 493,00 €		352 493,00 €
	66 - Charges financières	102 000,00 €		102 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 240 637,00 €</b>	- €	<b>15 240 637,00 €</b>
R E C E T E S	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 529 853,70 €		3 529 853,70 €
	013 - Atténuations de charges	51 750,00 €		51 750,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 820,00 €		100 820,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 297 000,00 €		1 297 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	13 624 484,04 €		13 624 484,04 €
	75 - Autres produits de gestion courante	40 200,00 €		40 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 644 107,74 €</b>	- €	<b>18 644 107,74 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BP 2026	Reports	BP TOTAL
D E P E N S E S	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	322 584,43 €		322 584,43 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 820,00 €		100 820,00 €
	041 - Opération patrimoniales	205 000,00 €		205 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	355 000,00 €		355 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	18 000,00 €		18 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	290 400,00 €	42 655,00 €	333 055,00 €
	23 - Immobilisations en cours	1 420 000,00 €	2 532 209,44 €	3 952 209,44 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 711 804,43 €</b>	<b>2 574 864,44 €</b>	<b>5 286 668,87 €</b>
R E C E T E S	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 404 220,00 €		1 404 220,00 €
	024 - Produits de cessions	35 000,00 €		35 000,00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	745 000,00 €		745 000,00 €
	041 - Opération patrimoniales	205 000,00 €		205 000,00 €
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 897 448,87 €		2 897 448,87 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 286 668,87 €</b>	- €	<b>5 286 668,87 €</b>

### IV. RESSOURCES HUMAINES

Panorama du personnel du SEROC au 31 décembre 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Au 31 décembre 2025, le SEROC comptait 58 agents sur emplois permanents répartis comme suit :

	Catégorie	Nombre	Hommes	Femmes
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	A	2	-	2
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux	B	3	1	2
Cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Territoriaux	C	5	-	5
Cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux	A	3	1	2
Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	B	5	3	2
Cadre d'emploi des Agents de Maitrise Territoriaux	C	1	1	-
Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	C	39	32	7
<b>TOTAL</b>		<b>58</b>	<b>38</b>	<b>20</b>

L'âge moyen des hommes est de 46,5 ans

L'âge moyen des femmes est de 45,6 ans

Etat des départs et des arrivées sur les 3 dernières années :

	Départs	Arrivées
2026	4	11
2025	5	9
2023	5	9

### Décision du Comité Syndical

**Vu** l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

**Vu** l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical,

**Vu** l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

**Vu** l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

**Vu** l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,

**Vu** la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

**Vu** la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

**Vu** la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

**Vu** la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,

**Vu** la délibération n°2026-001 du Comité Syndical du 20 janvier 2026 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2026,

**Considérant** le rapport-annexée,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER** le budget principal de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT	5 286 668,87 €	5 286 668,87 €
SECTION FONCTIONNEMENT	15 240 637,00 €	18 644 107,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 527 305,87 €</b>	<b>23 930 776,61 €</b>

- **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,  
**Christine SALMON**

Le secrétaire de séance  
**Bertrand COLLET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc 14050 CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com